

**Guide de dépistage des équivalences de premier cycle pour des cours suivis à l'hiver 2018 et après
TELUQ**

Conditions d'obtention d'équivalences :

- Règlement des études de premier cycle (article 6) <https://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/premier-cycle.pdf>
- Les cours suivis antérieurement doivent être raisonnablement récents (en particulier les cours de fiscalité, de droit et d'audit)
- La colonne « Règles » indique la note minimale requise pour chacun des cours suivis antérieurement

Mise en garde :

- Ceci est un document de travail pour évaluation préliminaire n'engageant pas l'UQO à accorder les équivalences.
- La liste est non-exhaustive et d'autres équivalences pourraient être accordées si justifiées.
- Certaines descriptions de cours, ou plans de cours, pourraient être exigés sur demande.
- Quand un cours est accordé en équivalence, il est présumé que l'étudiant/e possède toutes les connaissances relatives à ce cours. Si ce n'est pas le cas, alors l'étudiant/e s'expose à avoir des difficultés à poursuivre ses études car il y a beaucoup d'intégration en sciences comptables et la matière est cumulative.
- Un cours accordé en équivalence est comptabilisé dans les crédits complétés, mais il ne compte pas dans la moyenne cumulative. Ainsi :
 - o Lorsqu'une personne est admise au cheminement « Pratique intégrée (Stage) », une des conditions pour être admissible à s'inscrire au stage CTB1010 est de ne pas avoir complété plus de 30 crédits au moment d'entreprendre le stage. Les cours accordés en équivalence doivent être inclus dans le calcul des crédits complétés considérant que le stage est cédulé au trimestre d'été.
 - o Un cours accordé en équivalence ne compte pas dans la moyenne cumulative et, de ce fait, ne peut pas contribuer à augmenter cette moyenne (ce qui peut être une difficulté lors de l'admission à un DESS menant au titre de CPA).

TELUQ		UQO -7766		Règles
SCO1205	Initiation à la comptabilité	CTB2103	Comptabilité financière I : Introduction aux états financiers	≥ C
SCO2205	Présentation et analyse des états financiers	CTB2123	Comptabilité financière II : Postes courants	≥ C
SCO1060	Fiscalité des particuliers	CTB1843	Fiscalité des particuliers	≥ C
SCO2001	Initiation à la comptabilité de management	CTB1873	Compréhension et contrôle des coûts	≥ C
SCO2006	Contrôle de gestion	CTB1873	Compréhension et contrôle des coûts	≥ C
SCO3001	Comptabilité de management et contrôle		<i>Aucune équivalence possible</i>	

TELUQ		UQO -7766		Règles
	<i>Aucune équivalence possible</i>	CTB1893	Analyse et prise de décision	
SCO1065 +SCO1060 ¹	Fiscalité des sociétés	CTB1903	Fiscalité des entreprises et des investisseurs	≥ B
ADM2006	Les systèmes d'information de gestion		<i>Aucune équivalence possible (incluant CTB2023)</i>	
	<i>Aucune équivalence possible</i>	CTB2023	Système d'information comptable	
DRT1060	Droit des affaires	DRT1073	Droit commercial	≥ C
ECO1300 et ECO1010 Ou ECO2400	Analyse microéconomique et Macroéconomique Ou Analyse macroéconomique	ECN1483	Principes d'économie pour gestionnaire	≥ C
FIN1020	Administration financière I	FIN1203	Gestion financière I	≥ C
FIN2020	Administration financière 2	FIN123	Gestion financière II	≥ C
ADM2007	Introduction au marketing	MKT1183	Marketing	≥ C
ADM1420	Gestion des opérations	MNG1483	Gestion des opérations et de la production	≥ C
ADM1002	Initiation à la gestion	MNG1573	Management	≥ C
MQT1003	Statistiques appliquées à la gestion	MQT1223	Introduction à la statistique de gestion	≥ C
MQT2001	Statistiques appliquées à la gestion	MQT1223	Introduction à la statistique de gestion	≥ C
STA1001	Les statistiques et leurs applications	MQT1223	Introduction à la statistique de gestion	≥ C
ADM1015	Gestion des ressources humaines	REI1723	Gestion des ressources humaines	≥ C
ADM1013	Comportement organisationnel		<i>Aucune équivalence possible</i>	

¹ CTB1903 peut être accordé en équivalence quand SCO1065 est réussi avec B ou plus, considérant que SCO1060 est préalable à SCO1065.